Nations Unies A/56/396–S/2001/901

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
24 septembre 2001
Français
Original: arabe

Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Point 42 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Cinquante-sixième année

Lettre datée du 24 septembre 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le lundi 24 septembre 2001, à 11 h 30, des avions de guerre israéliens ont traversé l'espace aérien libanais dans les régions ci-après :

– Quinze avions ont survolé le sud du pays jusqu'aux limites de Saïda-Jezzine, franchissant le mur du son;

– Douze avions ont traversé la zone frontalière entre le Liban et le Golan;

– Six avions de guerre israéliens ont effectué un vol d'observation au-dessus de la ville de Tyr, à une altitude de 20 000 mètres.

Le Liban proteste contre ces atteintes à son indépendance et à l'intégrité de son territoire et de son espace aérien et, tout en appelant votre attention et l'attention du Conseil de sécurité sur le danger et la menace qu'elles représentent pour la sécurité et la paix dans la région, vous demande de condamner ces attaques, qui constituent de graves provocations dont Israël devra assumer la responsabilité des conséquences, et de veiller à ce qu'il y soit mis fin.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, au titre du point 42 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Sélim **Tadmoury**

01-54878 (F) 240901 240901